

Devenez accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) !



Vous souhaitez participer à l'inclusion des élèves en situation de handicap, de la maternelle au lycée, et contribuer à développer leur autonomie.

Vous remplissez l'une des conditions suivantes :

1° Vous êtes titulaire d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne :

- ✓ Moniteur-éducateur
- ✓ Educateur spécialisé
- ✓ CAP petite Enfance
- ✓ Aide-soignant
- ✓ Assistant de vie aux familles
- ✓ BEPA Services aux personnes
- ✓ BEP ASSP (accompagnement, soins et service à la personne)
- ✓ Baccalauréat accompagnement, soins et service à la personne
- ✓ BEP Carrières sanitaires et sociales
- ✓ Educateur de jeunes enfants
- ✓ Aide Médico-Psychologique (remplacé par Accompagnant Educatif et Social)
- ✓ Auxiliaire de Vie Sociale
- ✓ Mention complémentaire Aide à domicile
- ✓ Diplôme d'infirmier

OU

2° Vous justifiez d'une expérience professionnelle d'au moins neuf mois dans les domaines de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, des élèves en situation de handicap ou des étudiants en situation de handicap, accomplie notamment dans le cadre d'un contrat CUI/PEC.

OU

3° Vous justifiez d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV (**Bac – Bac Pro**), ou d'une qualification reconnue au moins équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

Vous pouvez envoyer un CV et une lettre de motivation par mail à l'adresse suivante :

pole.ash.38@ac-grenoble.fr